

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 décembre 2025

PROCES-VERBAL

Convocation du 25 novembre 2025

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, LACRAMPE Josette, MASSIAS Isabelle.

Messieurs ABILLARD Arnaud, CHAPEAU Jean-Philippe, RONCERET Philippe, GROLLEAU Tony, LHUILLIER Thierry, GUIOCHEREAU Yannick.

Excusée avec pouvoir : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie.

Secrétaire de séance : Monsieur GUIOCHEREAU Yannick

Adoption du procès-verbal du 04 novembre 2025

Sans remarque, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

PLUI Loire-Longué : Révision allégée n°2- Approbation

Le Maire rappelle que la révision allégée n° 2 du PLUi de Loire-Longué a pour objet unique d'adapter le zonage autour de sièges d'exploitations agricoles situés dans le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine », en reclassant en zone A des emprises classées N lors de l'approbation initiale, sans porter atteinte aux orientations du PADD.

Conformément à la procédure, le projet a fait l'objet d'un examen conjoint le 26/06/2025, la Missions Régionales d'Autorité environnementale (saisie le 07/05/2025) a indiqué ne pas avoir pu rendre d'avis dans le délai, et une enquête publique s'est tenue du 15/09/2025 au 15/10/2025. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions dans les délais, sans observations du public (0 visite, 0 observation), et a émis un avis favorable, assorti d'une recommandation d'associer la structure animatrice du site Natura 2000.

À l'issue de l'enquête, la Communauté d'Agglomération a amendé le dossier pour intégrer des corrections juridiques et des précisions techniques.

Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret, 11 voix POUR et 3 voix CONTRE, le Conseil municipal émet un avis favorable au dossier d'approbation de la révision allégée n° 2 du PLUi de Loire-Longué.

Avenant à la convention de mandat pour l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

Madame le maire présente au conseil municipal l'avenant pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n'est pas prête à recevoir la compétence à ce jour, car les volets juridiques, techniques, financiers et organisationnels ne sont pas complètement clarifiés. La CASVL souhaite établir un avenant pour prolonger d'une année le transfert de compétence soit au 01 janvier 2027.

Le conseil municipal approuve l'avenant et autorise Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Présentation du dispositif Meldomys JAXED

Madame le maire fait une présentation du dispositif JAXED Meldomys. Le dispositif cible des ménages sous condition de ressources pour occuper un logement Meldomys comme locataire-accédant, puis devenir propriétaire quand la situation financière et personnelle le permet. Ce dispositif permet de bénéficier des conditions financières avantageuses telles qu'une TVA réduite à 5.5%, exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, frais de notaire réduits, éligibilité au prêt à taux zéro et aides action logement. Les logements sont livrés clé en main (clôtures, pelouses, stationnements et accès garage réalisés). Le conseil municipal est favorable à la poursuite des échanges à titre consultatif. Une rencontre avec Monsieur REY Directeur des structures et de l'accession sera réalisée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Compte-rendu de la réunion transport solidaire du 06 novembre 2025

Madame RAVENEAU fait un point sur la réunion du transport solidaire. Actuellement, il y a cinq chauffeurs bénévoles pour 154 bénéficiaires inscrits. De janvier à octobre 2025, 110 transports ont été réalisés.

Autorisation donnée au maire pour les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code général des collectivités qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les biens suivants :

- 13 rue de l'Aumônerie,
- 12 Place du Monument,
- Prairie de Pampoé,
- 27 rue de l'Araignée

Délibérations et questions diverses

Madame le maire informe le conseil municipal qu'un géomètre va prochainement intervenir pour les délimitations de la propriété acquise récemment rue des Petits Prés.

Cérémonie des vœux : le samedi 03 janvier 2026 à 17 heures salle des fêtes.

Prochaine réunion le 06 janvier 2026.

Levée de séance : 00 : 40

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUILIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	